

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2024.67 – Convention de mise à disposition de terrains, d'équipements et de fonctionnement de deux sites de compostage à Maïche – Autorisation de signature avec le Syndical Mixte Préval Haut Doubs à Pontarlier

Monsieur le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 rendue exécutoire le 03 juin 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : Il sera établi une convention avec le Syndical Mixte Préval Haut-Doubs, situé à PONTARLIER (25300), pour la mise à disposition de terrains communaux situés :

- rue de Montalembert, parcelle cadastrée AI 148, sur le parking de la MARPA, pour une surface de 30 m²
- rue des Boutons d'Or, parcelle cadastrée AV 92, d'une surface de 24 m²,

afin de développer la mise en place de composteurs collectifs sur les deux sites à titre gratuit, et ouverts aux habitants du quartier de la commune.

Article 2 : La convention sera signée pour une durée d'un an à compter de la date de signature avec renouvellement tacite chaque année, sans contrepartie financière dans l'intérêt du service public. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 19 août 2024

Pour le Maire absent,
l'adjoint, Constant CUCHE



Accusé réception Préfecture le 22 août 2024
Publié sur le site internet le 22 août 2024

Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr